Souesmes Info

N° 45
Mai 2015

La Mairie est ouverte du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 13h45 à 18h
8 rue du Bois - 41300 SOUESMES - Tél 02 54 98 83 14 - Fax 02 54 98 84 49
Site Internet : www.souesmes.fr E-mail : mairie.souesmes@wanadoo.fr

le mot du Maire

Chères Souesmoises, chers Souesmois,

La situation de la France au sein de l'Europe, elle-même chahutée au niveau mondial n'est guère encourageante.
Nos hauts représentants se querellent au travers des partis politiques. La France piétine pour ne pas dire régresse.
La loi NOTRe (Nouvelle Organisation pour les Territoires de la République) encore mal définie ne semble pas favoriser nos communes rurales.
Un seul exemple : La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières composée de 8 communes en est l'illustration même. La loi a imposé à toutes les communes de France de se fédérer en transférant des compétences importantes.
On en voit vite les limites puisque la CCSR souffre énormément financièrement : les raisons sont multiples et diverses.
A peine cette structure a-t-elle été créée (1er janvier 2004) qu'une nouvelle loi va imposer prochainement l'agrandissement du périmètre de ce territoire.
J'ai bien l'impression, sans nous le dire que l'on veut s'attaquer à la structure « Commune » qui pourrait à terme disparaître.
Des signes forts me le font pressentir en voyant des services, des compétences disparaître au « profit » d'usines à gaz qui asphyxient nos petites communes et par voie de conséquence le milieu rural.
Je tiens au travers de ces quelques lignes à vous faire savoir mon ressenti qui est partagé par bon nombre de maires ruraux.

Le Garage des Plaines a ré-ouvert ses portes : bienvenue à ses nouveaux propriétaires. On peut donc encore faire le choix de s'installer à la campagne où il fait bon vivre !

A toutes et à tous je souhaite joie, bonheur, un peu de prospérité et ce qui nous est le plus cher une excellente santé.

Amicalement,
Jean-Michel DEZELU

s o m m a i r e

Édito de M. le Maire ..... p 1
Saint Jean 2015 ..... p 2
Comptes-rendus du conseil municipal ..... p 2 à p 5
Bibliothèque ..... p 6
La vie Associative locale ..... p 6 à p 12
À propos de ..... p 13
Rappel ..... p 13 à p 14
Infos ..... p 15
Recensement, État civil, Numéros utiles ..... p 16

SAINT JEAN 2015

Tombola : Merci de réserver un bon accueil aux jeunes.
Samedi 20 juin : défilé avec la fanfare de la Ferté-Imbault, feu d'artifice et embrasement de la perche - buvette / fête foraine
Dimanche 21 juin : concours de pétanque en doublette au parc Saint-Vincent – barbecue le midi / buvette - ***En fin d'après-midi tirage de la tombola***

Camille BERTRAND, Alexandre BONARD, Flavien BERCOT, Adrien COURANT et Chloé LIFANTE
Les jeunes nés en 1997 préparent activement leur Saint-Jean qui se déroulera le samedi 20 et le dimanche 21 juin.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2014

Approbation du dernier compte-rendu :
Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 5 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Election des conseillers communautaires :
Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de monsieur le Préfet en date du 17 novembre 2014 et de l'arrêté préfectoral portant recomposition du conseil communautaire de la communauté de communes de la Sologne des rivières à compter du 31 décembre 2014.
Il expose que pour la commune de Souesmes, le nombre de sièges attribués est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus en mars dernier et qu'il y a donc lieu d'élire deux membres parmi les 3 conseillers communautaires sortants.
Sont élus (avec 15 voix) :
- Monsieur Jean-Michel DEZELU
- Madame Maryse SENE

Demandes de subventions pour rénovation du réseau d'assainissement :
Le conseil municipal approuve le projet de rénovation du réseau d'assainissement pour un coût global de 1 315 950 €, sollicite une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), sollicite de l'agence de l'eau Loire-Bretagne une subvention au taux le plus élevé possible et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ces demandes.

Indemnité de conseil au receveur :
Le conseil municipal accorde à la majorité (1 abstention : Guy SIMONNEAU) à Valérie BESSON l'indemnité de conseil (environ 500 €) au taux de 100%, avec 7 voix POUR, 4 voix pour un taux de 80% et 3 refus de versement de l'indemnité.

Ouverture de crédit d'investissement 2015 :
Le conseil municipal approuve l'ouverture de crédit avant le vote du budget primitif 2015 d'un montant de 100 000 € afin de verser le fonds de concours à la CCSR pour la rénovation de l'accueil de loisirs de Souesmes.

Vente de matériel réformé :
Le conseil municipal retire sa délibération du 5 novembre 2015 décidant la vente du matériel réformé, autorise la vente, au plus offrant, du lot composé du tracteur RENAULT type 652 et de l'élagueuse de marque ROUSSEAU en l'état et fixe la date de remise des offres au 31 mars 2015.

Divers :
Monsieur le Maire donne lecture de la lettre et du mail de monsieur VIGINIER Michel proposant d'ouvrir un musée de l'abeille et du braconnage à Landeleine. Le conseil municipal n'accepte pas cette proposition.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du mail de monsieur OLIER, domicilié à la Sabaterie, se plaignant, une nouvelle fois, de l'état de la voie communale desservant la Sabaterie. Il est précisé au conseil municipal que le service technique est intervenu tout récemment.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du courrier qui lui a été adressé par madame MARTINEAU se plaignant des nuisances qu'elle subit à chaque manifestation sportive. Le courrier sera transmis au Président du foot.

Madame Sandrine LE BIHAN donne lecture du courrier adressé à chaque association de la commune par une association nouvellement créée « la boule souesmoise ». Monsieur le Maire adressera un démenti à propos des conseils qu'il aurait donnés.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 25 FEVRIER 2015

Approbation du dernier compte-rendu :
Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 17 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Approbation comptes de gestion :
Les différents comptes de gestion dressés par Madame BESSON Valérie sont approuvés par le Conseil Municipal.

Comptes administratifs 2014 :
Il est donné lecture des comptes administratifs 2014 qui présentent les résultats suivants :

Commune :
Excédent de fonctionnement : .....590 445.03 €
Déficit d'investissement :.....237 418.94 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : ..... 27 206.67 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement : .....124 657.00 €

Service de l'eau :
Excédent de fonctionnement : .....143 811.58 €
Excédent d'investissement :..... 15 773.06 €

Service de l'assainissement :
Excédent de fonctionnement : .....237 793.53 €
Excédent d'investissement :.....7 615.24 €
Restes à réaliser en dépenses ..... 25 000.00 €

Lotissement des « Merisiers » :
Excédent de fonctionnement : .....0 €
Excédent d'investissement :.....0.28 €

Ces différents comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Affectations de résultats :
Commune :
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
- au compte 1068 : 139 968.61 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 450 476.42 €

service de l'eau :
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 143 811.58 €

Service de l'assainissement :
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
- à titre dérogatoire au compte 1068 : 17 384.76 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 220 408.77 €

Adhésion à APPROLYS :
Le Conseil Municipal approuve à la majorité (1 abstention - Mr PINSARD Thierry) l'adhésion de la commune de SOUESMES à la centrale d'achat APPROLYS sous forme de groupement d'intérêt public, accepte les termes de la convention, autorise monsieur le Maire à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS, désigne pour le représenter à l'assemblée générale d'APPROLYS, monsieur Jean-Michel DEZELU et monsieur Jean-Louis BEAUJEAN (suppléant) et décide d'inscrire au budget primitif la valeur de la cotisation annuelle, soit 50 €.

Convention avec l'association d'éducation chrétienne de SOUESMES :
Le Conseil Municipal approuve la convention pour la mise à disposition du chapiteau, du terrain attenant et des parcelles E.974 – 1232 et 2113 et autorise le Maire à la signer.

Mutualisation des frais de fonctionnement du RASED :
Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité d'adhérer à la convention intercommunale pour l'aide au fonctionnement du RASED à SALBRIS.

Reprise de provision :
Le Conseil Municipal autorise la reprise de la provision de 15 000 € concernant le litige opposant la commune aux consorts AUGER.

Divers :
Monsieur le Maire donne lecture du courrier qui lui a été adressé par madame Montaine DESPRE à propos de l'arrêt minute implanté rue de Pierrefitte et du stationnement des camions.
Après échanges de vues, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 14 AVRIL 2015

Approbation du dernier compte-rendu :
Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 25 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

Budgets primitifs 2015 :
- ***Budget Commune*** : il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 400 765 € pour la section de fonctionnement et à 672 740 € pour la section d'investissement.
- ***Service de l'eau*** : il s'équilibre à 210 400 € pour la section de fonctionnement et à 150 083 € pour la section d'investissement.

• ***Service de l'assainissement*** : il s'équilibre à 317 253 € pour la section de fonctionnement et à 525 082 € pour la section d'investissement.
• ***Lotissement des « Merisiers »*** : il s'équilibre à 237 643 € en section de fonctionnement et à 279 859 € en section d'investissement.

Tous ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

Vote des taux :
A l'unanimité, le conseil municipal fixe comme suit les taux d'imposition pour 2015 (taux identiques à 2014)
• taxe d'habitation : 18,81 %
• foncier bâti : 23,08 %
• foncier non bâti : 110,88 %
Le produit correspondant à ces trois taxes est de 517 574 €.

Tarifs :
* ***Salle des fêtes :*** A l'unanimité le conseil municipal fixe le nouveau tarif applicable au 1er mai 2015 :

Du 1er mai 2015 au 30 septembre 2015

Utilisateurs / Durée	1 journée	1 journée ½	2 journées	2 journées ½
Habitants commune	140 €	194 €	246 €	300 €
Personnes extérieures	325 €	408 €	491 €	573 €
Chauffage	65 €	98 €	130 €	163 €
Associations locales après 2 manifestations gratuites	55 €			

- 1 journée = de 9h à 9h
- 1 journée ½ = de 17h à 9h et de 9h à 9h ou de 9h à 9h et de 9h à 12h
- 2 journées = de 9h à 9h et de 9h à 9h (ex. du samedi matin 9h au lundi matin 9h)
- 2 journées ½ = de 17h à 9h, de 9h à 9h et de 9h à 9h (ex. du vendredi 17h au lundi matin 9h)

Du 1er octobre 2015 au 30 avril 2016

Utilisateurs / Durée	1 journée	1 journée ½	2 journées	2 journées ½
Habitants commune	205 €	292 €	376 €	463 €
Personnes extérieures	390 €	506 €	621 €	736 €
Associations locales pour les 2 manifestations gratuites	65 € (forfait chauffage)			
Associations locales après 2 utilisations	55 € + forfait chauffage 65 €			

Vin d'honneur organisé par particuliers ..... 0 €
Caution dégâts à la salle ..... 250 €
Caution ménage ..... 180 €

* ***Eau :*** le conseil municipal fixe les nouveaux tarifs à compter du 1er juillet 2015 :
- prime fixe : 44 € / an
- surtaxe : 0,80 € /m³

* ***Assainissement :*** le conseil municipal fixe les nouveaux tarifs à compter du 1er juillet 2015 :
- prime fixe : 17,00 € / an
- redevance : 2,30 € / m³

* ***Tarif des photocopies*** : le conseil municipal décide de maintenir le tarif actuellement en vigueur :

PARTICULIERS		ASSOCIATIONS	
Photocopies en noir		**Photocopies en noir**	
A5	0,15 €	A5	0,04 €
A4	0,30 €	A4	0,08 €
A4 - recto/verso	0,60 €	A4 - recto/verso	0,16 €
A3	0,60 €	A3	0,16 €
A3 - recto/verso	1,20 €	A3 - recto/verso	0,32 €
Photocopies en couleur		**Photocopies en couleur**	
A5	0,50 €	A5	0,15 €
A4	1,00 €	A4	0,30 €
A4 - recto/verso	2,00 €	A4 - recto/verso	0,60 €
A3	2,00 €	A3	0,60 €
A3 - recto/verso	4,00 €	A3 - recto/verso	1,20 €

* ***Cimetière :*** le conseil municipal fixe les tarifs à compter du 1er juin 2015 :
- concession cinquantenaire 3m² ..... 335,00 €
- case de columbarium pour 30 ans ..... 770,00 €

* ***Mise à disposition de la remorque :*** le conseil municipal fixe les tarifs à compter du 1er mai 2015 :
- 30 € la rotation de la remorque

* ***Cotisation à la bibliothèque :*** Le conseil municipal décide de maintenir le tarif actuel :
- cotisation forfaitaire annuelle de la bibliothèque ..... 5,00 €

* ***Droit de place pour ruches :*** Le conseil municipal décide de ne plus faire payer le droit de place pour les ruches déposées sur les terrains appartenant à la commune et impose, pour des raisons de sécurité, que chaque propriétaire de ruches déclare à la mairie, les endroits où il pose ses ruches.

Demande de subvention :
Le conseil municipal approuve la réalisation d'une première partie du programme de rénovation de l'éclairage public estimé à 28 965 € HT et sollicite du SIDELC une aide financière aussi élevée que possible.

Modifications des statuts de la C.C.S.R. :
Le conseil municipal approuve les modifications des statuts de la C.C.S.R. concernant la création et la gestion d'un service commun destiné à instruire les autorisations d'urbanisme à compter du 1er juillet 2015 et le transfert du siège social de la C.C.S.R. à Salbris.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 14 AVRIL 2015 (suite)

Attributions de compensation :
Monsieur le maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire du 3 avril dernier par laquelle il décide d'appliquer une baisse de 2,5% sur les attributions de compensation à reverser à chacune des communes membres afin d'équilibrer le budget 2015.
Il rappelle ensuite la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2008 exonérant la commune de Souesmes du versement de l'attribution de compensation au profit de la communauté de communes, soit 7 225 € par an.
Il expose que le conseil communautaire a décidé d'annuler la délibération précitée et d'appliquer une majoration de 2,5% à cette attribution de compensation.
Le conseil municipal émet un avis favorable à la modification des attributions de compensation 2015 décidées par le conseil communautaire le 3 avril dernier.

Vente de matériel réformé :
Le Conseil Municipal retient l'offre déposée par monsieur MICHEL « Bois Bodin » à Souesmes, concernant la vente du tracteur RENAULT et de l'élagueuse ROUSSEAU pour un montant de 4 500 € .

Autorisation déclaration préalable :
Le Conseil Municipal approuve le projet d'agrandissement des locaux du stade et autorise le maire à signer la déclaration préalable.

Fermeture de classe :
Le Conseil Municipal considérant que les communes de Pierrefitte et Souesmes sont situées en Z.R.R. et qu'une classe surchargée nuit à la qualité d'enseignement, s'oppose à la fermeture de la 5ème classe du RPI.

Reconstruction d'un lavoir :
Monsieur le maire fait part de la demande de reconstruction du lavoir, au lieu-dit « le Bois » qui lui a été présentée par quelques personnes. Il rappelle que ce lavoir avait été détruit à la fin des années 1970.
Il indique ensuite la zone du PLU dans laquelle cette parcelle est située et énonce les occupations du sol qui y sont autorisées.
Le conseil municipal ne s'oppose pas à la reconstruction du lavoir mais au regard du règlement du PLU la reconstruction n'est pas autorisée et le financement de ce projet par la commune n'est pas envisagé.

Aménagements de sécurité :
Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 5 novembre 2014 l'implantation de 2 plateaux surélevés sur l'avenue du 11 novembre avait été décidée.
Il explique que pour répondre à la réclamation de riverains, il a fait établir un pré-diagnostic de sécurité par l'A.T.D 41. Il indique ensuite que le compte-rendu, bien que ne réfutant pas la légitimité de ce type de ralentisseurs, propose une réflexion sur d'autres types d'aménagements permettant également de réduire la vitesse, mais dont le coût est supérieur.
Monsieur le maire invite donc l'assemblée à se prononcer sur la suite à donner à ce projet.
Après échanges de vues, le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : Mme RUELLE - Mrs DAMAY et SIMONNEAU) abandonne le projet d'implantation de 2 plateaux surélevés sur l'avenue du 11 novembre.

Prévision de coupes ONF pour 2015 :
Le conseil municipal valide les prévisions de coupes qui sont inscrites à l'état d'assiette 2015 par l'ONF.

DIVERS :
Monsieur le maire donne lecture de la lettre qui lui a été adressée par le président directeur général du groupe LA POSTE en réponse au courrier du 26 janvier dernier, dénonçant les fermetures répétées du bureau de poste de Souesmes.
Ce courrier sera inséré dans le prochain bulletin municipal.

Monsieur le maire fait part des agressions verbales dont il a été victime et des réclamations qui lui sont faites à propos de l'état de la voie communale n°3 dite « du Many ». Il précise que la dégradation des voies en nature de chemin est accentuée par l'égouttement des arbres qui les bordent.
Un courrier sera envoyé aux propriétaires riverains pour les mettre en demeure d'élaguer ces arbres, faute de quoi, l'élagage sera fait et leur sera facturé.
Il en sera de même pour la voie communale n°16 dite « de Coursangeon à Bois David ».

LES ECHOS DE LA BIBLIOTHEQUE :

Ouverture : mercredi de 14 h à 17h30 / samedi de 9h30 à 12 h

Le printemps est enfin là et l'envie de jardiner aussi. Que planter dans son jardin ? Comment décorer terrasses et balcons ?

Quand et comment tailler arbres et arbustes ? Et combien d'autres questions que beaucoup d'entre vous se posent ?

La bibliothèque met à votre disposition de nombreux ouvrages qui pourront vous donner des réponses.
Et après quelques heures de jardinage, quoi de mieux qu'un moment de détente avec un bon roman ou un policier haletant…..

Venez nous voir et vous pourrez découvrir la pièce réservée aux enfants. Le « coin » où ils se retrouvent avec l'école ou avec leurs parents est vraiment « à eux ».

Vous pouvez consulter la liste complète des ouvrages de la bibliothèque sur le blog : http://souesmes.free.fr

La Vie associative locale

GROUPE THEATRAL DE SOUESMES :

Cette année nous avons joué notre dix-huitième pièce et les spectateurs ont été nombreux au rendez-vous puisqu'à Souesmes et Nouan nous avons dépassé notre meilleure affluence.

Nous allons donc commencer à chercher une dix-neuvième pièce.
Nous reprendrons nos répétitions courant septembre et nous vous donnons rendez-vous début mars.
Je voudrais encore remercier la municipalité qui, chaque année, nous facilite la tâche pour le transport de nos décors.

Nous tiendrons notre assemblée générale le 10 septembre.

La parité n'étant toujours pas respectée dans notre groupe, malgré l'arrivée d'une recrue masculine de choix et de talent, messieurs n'hésitez pas à rejoindre notre groupe.

Pour le Groupe Théâtral : Guy Simonneau

CLUB DU 3ÈME AGE :

• ***Mardi 13 janvier 2015*** a eu lieu l'assemblée générale du Club suivie du pot de l'amitié et de la galette des rois.

• ***Mardi 27 janvier*** **:** Election du bureau

Présidente : Mme Annick ROBERT
Vice-président : Mr Marcel ADNET
Secrétaire : Mme Raymonde LE BLANC
Trésorier : Mr Yves SENELE
Membres - Mmes Lucette DEZELU - Maria DA ROCHA - Mr Jean-Pierre GAUCHER

Deux concours de belote ont eu lieu le 24 janvier et 11 avril.

• ***24 février*** **:** rencontre inter-génération avec les enfants de l'accueil de loisirs

• ***Du 23 au 30 mars*** voyage à Madère - Tous les participants ont été enchantés par ce séjour.

• ***27 mars*** - sortie à Chécy pour assister au spectacle « Voyage dans les îles polynésiennes »

• ***14 avril*** - le repas de printemps préparé par Didier et Kathy PLANTEY (Auberge de la Croix Verte) a réuni 65 personnes.

Des sorties sont en préparation pour octobre, novembre et décembre.

COMITE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES :

Voici les dates de nos prochains lotos :

• ***Dimanche 19 juillet*** au Parc St Vincent

• ***Dimanche 29 novembre*** à la salle des fêtes.

Ouverture à partir de 14 h - début des jeux à 15 h - 1 carte : 4 € / 5 cartes : 16 € / 7 cartes : 20 €

MERCI à tous les participants aux lotos qui nous aident ainsi à gâter nos personnes âgées.

LA BOULE SOUESMOISE :

Cette nouvelle association a été créée au mois de novembre 2014 pour promouvoir la pétanque et rassembler les Souesmoises et les Souesmois, ainsi que les personnes des environs.

Nous avons effectué notre premier concours le 25 avril 2015.

Les prochains concours auront lieu aux dates suivantes :

Dimanche 24 mai
Samedi 30 mai
Dimanche 14 juin
Samedi 27 juin
Dimanche 12 juillet
Samedi 25 juillet
Samedi 15 août
Dimanche 13 septembre
Samedi 26 septembre

Composition du Bureau :
Président : Yannick Houdinet
Vice-Président : Gilbert Charreau
Trésorière : Francine Cavelier
Trésorier adjoint : Jacques Olivier
Secrétaire : Guy Broutin
Secrétaire adjoint : Fabien Berton

Retrouvez nous sur Facebook « La boule Souesmoise »
Vous pouvez nous contacter par Mail :
laboulesouesmoise@gmail.com
Numéro de Tél : 06 31 68 72 10

ASSOCIATION DE PECHE « LE GARDON » :

Afin de répondre aux souhaits de nos adhérents, nous avons réalisé les empoissonnements correspondant à leurs attentes, nous espérons qu'ils seront satisfaits.

Ouvertures des étangs : malgré quelques petites misères nous gardons le moral.

Les Gatz et les Landes : ces deux premiers rendez-vous de la saison, fixés par notre association ont été réussis. De nombreuses familles se sont retrouvées autour de nos plans d'eau pour les premiers pique-niques.

La Carrière : un taux de mortalité inhabituel de brochets nous a procuré de sérieux soucis et a bien failli compromettre l'ouverture de ce plan d'eau.

Pour compenser ses pertes nous avons réalisé, à titre exceptionnel, un lâcher de truites supplémentaire.

Après trente-cinq années passées comme membre du bureau, dont dix-sept ans comme trésorier, notre ami Bernard a souhaité mettre un terme à ses activités et se dégager de toutes contraintes.

En fin de matinée, réunis à ses côtés autour du verre de l'amitié, ses amis lui ont témoigné leur gratitude et lui ont adressé de chaleureux remerciements pour son dévouement au sein de notre association.
En reconnaissance des services rendus, il restera comme il le souhaitait, proche de nous avec le titre de membre honoraire et Président d'Honneur du « Gardon de Souesmes ».

L'équipe du « GARDON »

L'AMICALE PAROISSIALE :

Comme chaque année, l'Amicale Paroissiale de Souesmes, prépare activement son loto de l'été et sera heureuse de vous accueillir le ***dimanche 5 juillet 2015*** où de nombreux lots de valeur vous seront proposés.

Venez nombreux nous accompagner pour un après-midi champêtre au **chapiteau du Parc St Vincent.**

Ouverture 14 h, début de jeu 15 h, 4 € la carte / 16 € les cinq.

La Présidente, Josiane HARRAULT

ARTISTEMENT VÔTRE EN SOLOGNE :

Assemblée Générale du 13 février 2015

Composition du bureau :
Présidente :
Pirkko TURUNEN (Pierrefitte-sur-Sauldre)
Vice-Présidente :
Claudine PÉNAGÉ (Souesmes)
Trésorière :
Ghislaine BARREAU (Pierrefitte-sur-Sauldre)
Trésorière adjointe : Patricia DAMAY (Souesmes)
Membres : Marie-Claude BOLINET, Jean-Marcel FONTAINE, Françoise NORMAND.

Le 30 novembre 2014 à la salle des fêtes de Pierrefitte-sur-Sauldre, Jean-Paul GROSSIN a présenté son film **« Quand le cerf perd la tête ».** Les spectateurs venus nombreux ont beaucoup apprécié la qualité du tournage et la beauté des paysages. Un grand merci à monsieur GROSSIN de nous avoir offert ces images sur la perte des bois du cerf. Nous avons pu ainsi apprécier combien notre Sologne est belle et riche d'une faune et d'une flore exceptionnelles. **Une nouvelle projection dans la salle des fêtes de Souesmes est prévue pour le 12 septembre 2015 à 20h30.**

Les 21 et 22 février 2015, « Les talents cachés de Souesmes » ont été dévoilés. Une dizaine d'exposants, une grande variété dans le style des œuvres exposées et un public venu en grand nombre tout cela a participé à la réussite de cet événement. Bravo à tous !

Du 3 au 6 avril 2015 Pierrefitte-sur-Sauldre a proposé une **« promenade culturelle »** qui a permis de découvrir le village tout en offrant aux visiteurs des expositions de grande valeur. La chapelle Notre-Dame s'est illuminée pour accueillir les icônes de Brigitte BAERT, les boutiques de Jean-Paul et Ghislaine ont ré-ouvert leurs portes pour accueillir le « groupe des amis potiers de la Beauce à la Sologne » qui nous

a présenté des œuvres variées de grande qualité. Quant aux artistes locaux, Sylvie THIEBAUT (peintre) et Bernard ANCILLON (sculpteur) leurs œuvres se côtoyaient pour offrir émotion et harmonie.
Les comptes rendus de tous ces événements sont sur notre site www.arts-en-sologne.com

«Artistement Vôtre en Sologne» vous donne maintenant rendez-vous :
- A Souesmes, le 12 septembre 2015 projection dans la salle des fêtes de 2 films de Jean-Paul GROSSIN.

- En association avec les bibliothèques de Souesmes et Pierrefitte, la salle des fêtes de Souesmes accueillera un grand salon du livre **« Forêt aux livres entre Sologne et Berry »** le dimanche 4 octobre 2015 de 10h00 à 18h00. Une animation est actuellement en cours de préparation pour le samedi 3 octobre à partir de 20h30.

- A Pierrefitte-sur-Sauldre, le samedi 14 novembre 2015 à 20h30 grande soirée cabaret animée par SWINGIN'PARTOUT.

TENNIS CLUB DE SOUESMES :

Le TC Souesmes dispose de deux courts de tennis, entretenus par la commune, en très bon état.

Toutes les personnes intéressées par la compétition peuvent venir se joindre aux joueurs actuels. Il n'est pas nécessaire d'avoir un niveau tennistique important, l'essentiel étant de participer dans la convivialité.

Les cartes annuelles ou les tickets horaires sont à retirer « chez Florence »

Tarifs 2015 : Ticket horaire : 6 € - Carte adulte : 40 € - Carte jeune : 20 € - Carte couple : 60 € - carte invité : 40 € - Carte estivale (Juillet – Août) : 28 €
Contact : James BRIALIX Tél : 02 54 98 83 71

Les anciens adhérents, en possession de clés des courts, n'ayant pas pris de carte annuelle, sont priés de les restituer « chez Florence ».

ECHO DE LA SOLOGNOTE :

Il nous reste 4 matchs pour finir la saison. L'équipe 1ère pointe à la 3ème place à 1 point du second, résultat très correct avec toujours un bon état d'esprit. La réserve quant à elle occupe la 4ème place et hélas ne peut plus prétendre à la montée en division supérieure. L'objectif de début de saison ne sera pas atteint mais l'équipe est jeune et montre des possibilités, avec plus de hargne et de motivation ce n'est qu'une question de temps.

L'équipe réserve avec leur nouveau maillot offert par Guillaume LE BIHAN « DOMICILISERVICES» - merci à lui.

Les jeunes U7 enchainent les victoires, ils sont « l'épouvantail » des plateaux auxquels ils participent. Les U9 - U11 - U13 en entente avec Salbris disputent les divers matchs en alternant le bon et le moins bon.

Vous connaissez le football, vous êtes disponible, alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre pour encadrer les équipes de jeunes pour la saison 2015/2016 pour cela prenez contact avec un dirigeant du club.

Merci à tous les dirigeants et les parents qui accompagnent les jeunes et à l'ensemble des bénévoles qui font de la Sologno te un club attrayant et sympa.

Yves THARAUD

ECHOS DE SOUESMES LOISIR ANIMATION :

Décorations de Noël : Avec l'aide des employés municipaux, les membres de l'association, aidés par quelques bénévoles, avaient mis tout leur cœur à décorer le pourtour de la place de l'église et en particulier le sapin. Merci à tous.

Réveillon de la Saint Sylvestre : Pour cette nouvelle édition, le réveillon de Saint Sylvestre avait pour thème « La mer ». Encore un franc succès pour cette manifestation.
Nous vous donnons rendez-vous au 31 décembre prochain.

ECHOS DE SOUESMES LOISIR ANIMATION (suite) :

Galette des anciens : Le 18 janvier, nos aînés se sont retrouvés à la salle des fêtes pour partager comme chaque année la traditionnelle galette des rois animée par « Folies Douces ».

Carnaval : En association avec l'accueil de loisirs, une quarantaine d'enfants maquillés et déguisés, ont parcouru les rues du village avant de faire brûler sa majesté Carnaval. Rendez-vous était ensuite donné à tous, jeunes et parents, pour déguster les crêpes à la salle des fêtes.

Randonnée pédestre : La randonnée du Bois Sent Bon le 19 avril a rassemblé 188 marcheurs par un dimanche frais, venté mais ensoleillé. La pluie de la nuit précédente avait un peu détrempé les chemins. 3 randonneurs ont effectué les 20 kilomètres, 55 les 15 kilomètres et 130 les 10 kilomètres. Rendez-vous au 13 septembre pour la randonnée de « La Bruyère ».

Souesmes Loisir Animation vous donne rendez-vous pour ses prochaines manifestations :

Fête Nationale : Attention ! Manifestations sur 2 jours
Lundi 13 juillet au stade : barbecue, feu d'artifice et bal - Ouverture à partir de 19h00.
Mardi 14 juillet, matin : concours de pêche pour les enfants organisé par le Gardon de Souesmes, l'après-midi : jeux au stade à partir de 15h00.
Dimanche 6 septembre : Brocante vide greniers dans le centre bourg.

LES ECHOS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE SOUESMES/PIERREFITTE

Accueil de loisirs d'hiver :

Groupe carnaval

Les Schtroumpfs ont tenu compagnie aux 43 enfants au travers de diverses activités organisées par l'équipe d'animation.

Au programme : activités culinaires (préparation d'un repas, crêpes, cup cake...), extérieures et manuelles (réalisation de Mr Carnaval, puzzle, mémory, pantins, cadre bienvenue, masque…), piscine, cinéma, rencontre inter-génération avec le club du 3ème âge de Souesmes, vidéos projections des films : les Schtroumpfs 1 et 2, organisation d'un grand jeu à la recherche des Schtroumpfs et d'une Piñata, visite de la chocolaterie de Max Vauché à Bracieux.

Tout au long du séjour, les enfants ont œuvré à la création de leur bonhomme carnaval pour l'accompagner au bûcher avec l'aide du SLA. A cette occasion, ils ont présenté leurs danses («Do the monkey» et « Stach stach ») et leur chant (« Alors on Schtroumpfs »).

Mise au bûcher de Mr Carnaval

Accueil de loisirs de printemps :

C'est autour du thème « Les sons du printemps » qu'une quarantaine d'enfants ont passé leurs vacances.

Leurs animateurs ont proposé de nombreux jeux extérieurs, ateliers de cuisine et activités manuelles. Au programme : initiation musicale offerte par l'UCPS et menée par Virginie et Frédéric qui leur ont fait découvrir les percussions au son d'une batucada, réalisation de la couronne de Mai, sorties à la piscine de Salbris et à la récré des pirates à Romorantin.

Assemblée générale du 20 mars 2015

Composition du nouveau bureau :

- ***Présidente :*** Céline DEPARDIEU
- ***Vice-présidente :*** Véronique DEPARDIEU
- ***Trésorière :*** Maria BERTRAND
- ***Secrétaire :*** Alicia LEFEBVRE
- ***Secrétaire adjointe :*** Françoise RESCOUSSIER
- ***Membres :*** Christelle TAYON, Viviane TOMASINI, Sophie MILLET, Amélie BOURDIN, Sabrina BILLAUT, Sabrina GRIVOT et Sandrine LE BIHAN.

Infos : Vacances d'été 2015

Dates du centre : du lundi 6 au vendredi 31 juillet 2015 (19 jours)

Inscriptions à l'annexe,
3 rue du champ de foire :

Du lundi 18 au samedi 23 mai de 9h30 à 12h puis de 17h à 18h30,
SAUF le mercredi 20 de 14h à 18h et le samedi 23 de 10h à 12h.

Fête du centre : le vendredi 24 juillet

• Accueil de loisirs de Souesmes :
Tél. **02 54 98 80 63**

Directrices :
Sandrine LE BIHAN et Sabrina GRIVOT

• E-mail : accueilloisirs.souesmespierrefitte@orange.fr
• Site internet : www.accueil-de-loisirs.com

À propos de...

CONCILIATEUR DE JUSTICE :
Un conciliateur de Justice se tient à la disposition des particuliers - PERMANENCES au Pôle Social de SALBRIS - 02 54 94 10 55

Rappel

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET EMBALLAGES RECYCLABLES :

Pour l'ensemble de la commune - voir calendrier du SMICTOM

• La collecte des DECHETS MENAGERS (bacs à couvercle bordeaux) s'effectue le ***mardi matin***.

• La collecte des emballages recyclables (bacs à couvercle jaune) s'effectue le ***mercredi matin tous les quinze jours*** (chaque semaine impaire).
Pensez à sortir vos déchets ménagers ou emballages recyclables la veille au soir de la collecte.

DECHETERIE :

Nouveaux jours et heures d'ouverture :
(**depuis le 30 mars 2015**)

	Période Hivernale (16/10 au 15/03)	Période Estivale (16/03 au 15/10)
Lundi	8h30 – 12 h	8h30 – 12 h
Jeudi	14 h – 17 h	14 h – 17h30
Samedi	14 h – 17 h	14 h – 17h30

COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

Les encombrants seront collectés aux dates suivantes : **28 mai 2015 - 25 novembre 2015.**

« ***Inscription obligatoire par téléphone ou par mail auprès du SMICTOM»***
Tous les encombrants doivent être sortis sur le trottoir avant 7 heures.

Pour tout renseignement adressez-vous au SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier au 02 54 88 58 28 smictomdesologne@orange.fr

PASSAGES DE LA BALAYEUSE 2015 :

Mardi 9 et mercredi 10 juin
Mardi 11 et mercredi 12 août
Mardi 13 et mercredi 14 octobre
Mardi 8 et mercredi 9 décembre

Intervention à partir de 6 heures le matin et toute la journée. PRIERE DE NE PAS STATIONNER les véhicules le long des trottoirs (ou « à cheval sur les trottoirs »).

« BRUITS DE VOISINAGE »

RESPECTEZ LES HORAIRES : l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage stipule que :

Article 1 : Tout bruit de nature à porter atteinte à la ***tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme,*** par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à défaut de précaution - ***est interdit de jour comme de nuit.***

Article 6 : Propriétés privées **-** Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ***ne peuvent être effectués que :***

• les jours ouvrables de : 8h30 à 12 h et de 14h à 19h
• les samedis de : 9h à 12h et de 15h à 19h
• les dimanches et jours fériés de : 10h à 12h

LEGISLATION DEJECTIONS CANINES :

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, ***les déjections canines sont interdites*** sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, ***l'infraction est passible d'une contravention de 2ème classe (35 €).***

Rappel (suite)

SANCTIONS DURCIES EN CAS D'ABANDON DE DETRIBUS SUR LA VOIE PUBLIQUE :

Le décret n° 2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets renforce la répression à l'encontre des personnes portant atteinte à la propreté des espaces publics. Il aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détritus sur la voie publique. Ces faits sont actuellement punis de l'amende encourue pour les contraventions de la 2ème classe soit **150 €** (article R.632-1 du Code Pénal). Ils seront désormais punis de l'amende encourue pour les contraventions de la 3ème classe soit **450 €** (article R.633-6 du Code Pénal)

Le décret maintient toutefois une amende de 2ème classe en cas de non-respect de la réglementation en matière de collecte d'ordures, portant notamment sur les heures et jours de collecte ou le tri sélectif. La nouvelle contravention de 3ème classe pourra être constatée par les agents de police municipale et pourra faire l'objet d'une amende forfaitaire majorée de **180 €.**

Le décret permet également cette constatation et cette forfaitisation pour la contravention de 4ème classe réprimant l'entrave à la libre circulation sur la voie publique, qui peut être constituée lorsque, du fait de leur importance, les ordures abandonnées entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage.

Pour rappel, l'utilisation d'un véhicule pour transporter des déchets est sanctionnée par une amende pouvant aller jusqu'à **1500 €** ainsi que la confiscation du moyen de transport utilisé. De même, une personne est sanctionnable si elle ne respecte pas les horaires de collecte qui ont été mis en place par sa collectivité. La sanction est similaire si le dépôt est effectué en dehors des endroits prévus à cet effet. L'autorité compétente peut également sanctionner une personne laissant un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue.

URBANISME :

Tous travaux quels qu'ils soient : agrandissement, véranda, clôture, abris etc…doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire ou de demande préalable. Les documents correspondants sont à demander en mairie.

PARCELLES A L'ABANDON :

L'arrêté municipal du 22 octobre 1997 stipule :

« **Article 1** : Les travaux de nettoyage des parcelles laissées à l'état d'abandon, situées en UA et UB du Plan Local d'Urbanisme doivent être effectués chaque année avant le **30 juin.**

Article 2 : A défaut d'exécution, une mise en demeure, par lettre recommandée, sera adressée au propriétaire. »

ELAGAGE

LA COMMUNE PEUT AGIR D'OFFICE : « le Maire peut obliger les propriétaires de bois riverains des voies communales à procéder à leur élagage. Il peut adresser aux propriétaires une mise en demeure d'entretenir leur bois. Sans action de leur part, il peut procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage pour stopper les plantations privées sur l'emprise des voies communales. Cette exécution forcée est destinée à garantir la sûreté et la commodité du passage sur le domaine public routier : route communale, chemin rural ou trottoir***. Les frais sont mis à la charge des propriétaires négligents et recouvrés par le Trésor public (art.L2212-2-2 du CGCT)***

ameli.fr

l'Assurance Maladie
LOIR-ET-CHER

Blois, le 27 avril 2015

Communiqué de presse

Bientôt un week-end ou des vacances en Europe ?

Avant de partir, pensez à vous munir de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

Pourquoi ?

Votre Carte Européenne d'Assurance Maladie vous permet d'être protégé et correctement remboursé en cas de problème de santé sur place lors de votre séjour en Europe.
La CEAM est individuelle et nominative. Chaque membre de votre famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans. Elle est gratuite et valable 2 ans.

Comment l'obtenir ?

Rien de plus simple, commandez la directement en ligne depuis votre compte personnel sur ameli.fr (rubrique « mes démarches »). Vous la recevrez à votre domicile sous 15 jours environ.

Votre départ est imminent ?

Téléchargez directement depuis votre compte personnel une attestation provisoire, valable 3 mois.

Pensez-y ! Votre compte personnel sur ameli.fr est accessible où que vous soyez depuis votre smartphone ou tablette.

Pensez-y ! Simplifiez-vous vos démarches avec nos services en ligne, ouvrez votre compte personnel sur www.ameli.fr et :

- suivez vos remboursements,
- téléchargez une attestation de droits,
- commandez votre carte européenne d'assurance maladie,
- signalez la perte/vol de votre carte Vitale,
- faite votre changement d'adresse,
- contactez votre caisse d'Assurance Maladie par e-mail...

Le recensement

Qui - Quand ?

- Dans les trois mois suivant leur 16e anniversaire (*),

Pourquoi ?

- Pour être convoqué à la **Journée défense et citoyenneté** à partir de 17 ans,
- Qui leur permettra de se présenter à tout examen public ou concours tels que le Bac, le permis de conduire, fonction publique, etc.…

Comment ?

- En se déplaçant en mairie
- Sur internet **(www.mon.service-public.fr)** lorsque la mairie est raccordée.

Pour en savoir plus

- Sur Internet **http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement**
- Sur la page facebook : « Parlons Défense »

(*) Après ce créneau, tout recensement est possible mais il engendrera un décalage dans la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le recensement intervient à l'âge de 16 ans. Acte volontaire et obligatoire, il concerne **tous les jeunes Français, filles et garçons.**
Cette démarche s'effectue auprès des services municipaux du lieu de résidence. Les listes de recensement préparent et facilitent l'inscription des jeunes sur les listes électorales.
Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, baccalauréat, conduite accompagnée…).
Entre 18 et 25 ans, c'est le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire.

Centre du Service National d'Orléans
Quartier Bellecombe
BP 32521 - 45038 ORLEANS CEDEX 1
Tel : 02 38 65 21 32 (accueil) - Fax : 02 38 65 21 15
csn-orleans.sec.fct@intradef.gouv.fr
(pour l'échange d'informations)

ETAT CIVIL 2014

NAISSANCES :
Annwenn BERTON ..... *(21 avril)*
Shauna LEBON ..... *(02 juillet)*
Eulalie GUITTON ..... *(31 octobre)*
Adèle FORESTIER ..... *(02 décembre)*

MARIAGES :
Robert PARMEGGIANI et Carmen DELSOL ..... *(8 mars)*
Stéphane PINAULT et Sabine FOISON ..... *(7 juin)*
Pierre DOUZIECH et Claire GRANDIN ..... *(19 juillet)*
Christian RIFFET et Patricia MARQUET ..... *(27 septembre)*
Cédric FALIQUERO et Florence BLANCHARD ..... *(4 octobre)*

DECES :
Henri QUATREDENIERS ..... *(18 janvier - 85 ans)*
Marcelle VANNIER Veuve GRESSETTE ..... *(25 mars - 89 ans)*
Roland BARBEREAU ..... *(29 mars - 75 ans)*
Michel KLUKA ..... *(14 avril - 82 ans)*
Colette MOREAU épouse SOUCHET ..... *(15 avril - 58 ans)*
Laurent LELOUP ..... *(17 avril - 39 ans)*
Marguerite MICHOUX Veuve COLAS ..... *(23 mai - 89 ans)*
Raphaël GOMIS ..... *(1er août - 67 ans)*
Bernard BRADU ..... *(7 août - 80 ans)*
Michel DEVRIENDT ..... *(6 août - 65 ans)*
Claude SERVANT ..... *(8 août - 78 ans)*
Lucie MAURICE Veuve DAMIENS ..... *(22 août - 90 ans)*
Renée DEPARDIEU Veuve MOUSSETTE ..... *(30 août - 103 ans)*
Thérèse Lucile DEROUET Veuve LANGLOIS ..... *(3 septembre - 94 ans)*
Michel LOISEL ..... *(16 octobre - 74 ans)*
Roberte CUISSET épouse ARNOULT ..... *(1er novembre - 76 ans)*
Christian LAIGNEAU ..... *(15 novembre - 67 ans)*
René REUILLON ..... *(30 novembre - 88 ans)*
Marguerite ALZY Veuve MOREAU ..... *(17 décembre - 100 ans)*
Serge ROCHER ..... *(27 décembre - 95 ans)*

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Médecin (Dr DUJON) 02 54 98 83 97
Pharmacie (Mme FERRAND-LERICHE) 02 54 98 82 64
Infirmière (Mme PICOT) 02 54 88 93 66
06 30 64 08 52
ADMR Salbris 02 54 88 88 00
Taxi de la Petite Sauldre 02 54 98 88 12
(Mr GAGNEPAIN Cyrille) ..... ou 06 11 76 73 92
Pompiers 18
Gendarmerie 17
SAMU 15
Ambulances Jaillat - Salbris 02 54 97 00 84
02 54 97 04 93
Gare SNCF - Salbris 02 54 97 00 05
La Poste - Souesmes 02 54 98 83 64
E.D.F dépannage électricité 09 726 750 41
Accueil Raccordement Electricité 0 810 05 17 78
Urgence sécurité Gaz (GRDF) 0 800 47 33 33
Raccordement Gaz naturel 09 69 36 35 34
Gaz ou Elect.GDF Suez DolceVita 09 69 32 43 24
www.gdfsuez-dolcevita.fr
Service eau et assainissement
Centre Service Clients - Nantes 09 69 32 35 29
Ecole de Souesmes 02 54 98 82 95
Ecole de Pierrefitte 02 54 88 61 22
Accueil de Loisirs 02 54 98 80 63
Restaurant Scolaire Souesmes 02 54 95 78 59

Conception et impression **IMPRIMERIE PELLÉ** 02 54 97 07 19 - 1505 0195 - Ne pas jeter sur la voie publique